

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 24

NOVEMBRE 2017

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	6
ENVIRONNEMENT	7
TRAVAUX	8
CIVISME	9
JEUNESSE	10
PORTRAIT	11
EXPO PHOTO	12



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: J. Bachmann
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: novembre 2017

Rythmes scolaires : rentrée scolaire 2018



De nouvelles directives nous ont été communiquées par le Ministère de l'Éducation à la veille des vacances d'été. Il ne nous a pas paru opportun de précipiter une décision sans une concertation avec le corps enseignant du groupe scolaire, les parents d'élèves et les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale. Pourtant, près de 43 % des communes françaises ont d'ores et déjà fait le choix de ramener l'activité scolaire sur 4 jours au lieu de 4,5 dès la rentrée 2017.

Modifier les rythmes scolaires supposait en effet réorganiser l'accueil périscolaire et par là même remettre en cause en quelques jours le service des agents en charge de ces activités. De même, l'organisation de la vie des familles et de l'activité pédagogique devait être reconsidérée. Pourtant c'est une décision que nous devons prendre avant la fin de cette année.

Un premier échange a eu lieu avec les enseignants dès la rentrée, un second dans le cadre du conseil d'école qui s'est tenu le 19 octobre. Il a été convenu de lancer une consultation auprès de l'ensemble des familles concernées avant de prendre la décision requise, ce qui suppose une majorité des voix au conseil d'école indépendamment de la décision du

Conseil Municipal qui devra être en concordance pour permettre sa validation par le délégué académique aux services de l'éducation nationale.

La municipalité s'attachera dans tous les cas à faciliter la vie familiale par une nouvelle organisation de l'accueil périscolaire. Le caractère gracieux des activités périscolaires sera toutefois remis en cause quel que soit le choix effectué.

Deux raisons impliquent ce changement: la réduction des dotations budgétaires qui se fait lourdement ressentir d'une part, la suppression des contrats aidés d'autre part qui induiront de nouvelles charges salariales pour la commune.

Dans le cas d'une organisation sur la base de 4 jours, la « grande récré » du mercredi sera organisée sur la totalité de la journée. Un « plan mercredi » est en cours d'élaboration par le ministère pour aider les communes dans l'organisation de cet accueil périscolaire.

Faisons donc le bon choix dans l'intérêt de nos enfants. Le souci du Conseil Municipal est de prendre les décisions qui répondent aux attentes des habitants de la commune. ▣

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

Le nœud au mouchoir

> Ste Cécile-Ste Barbe

Dimanche 29 novembre 2017 - messe, cérémonies et vin d'honneur pour Choraline et l'Union Musicale de Marcilly-en-Villette, les sapeurs-pompiers de Marcilly-en-Villette et de Ménestreau-en-Villette.

> Expo photos

Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017, salle Chantaloup – Thème « l'eau dans tous ses états ».

> Noël au village

Samedi 16 décembre 2017, place de l'Eglise.

> Vœux du Maire

Vendredi 5 janvier, 19h, salle Chantaloup.

CHANGEMENT D'ENSEIGNE

L'institut de beauté « Instant Précieux » devient « Cocoon et Vous ». Depuis début novembre, c'est Aurélie Galland désormais qui vous accueille et prend soin de vous. ☐



Excellent !

Rappelez-vous, son portrait figure dans le Regards n° 16 du mois de juillet 2014, Didier Pelloille est le gérant de la société TRIAX qui vient de recevoir le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) ! C'est une marque de reconnaissance de l'État pour distinguer les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Leader en France de la conception-fabrication d'installations de sécurité pour la manutention dans l'industrie et la grande distribution, cette entreprise dispose de filiales et d'agences dans plusieurs pays. À Marcilly-en-Villette, TRIAX sponsorise le COSM Foot et le COSM Judo. C'est aussi une entreprise partenaire des sapeurs-pompiers qui emploie deux sapeurs-pompiers volontaires dont le temps de travail est organisé en fonction de leurs obligations vis-à-vis de cet engagement. ☐

Nouveau CMJ

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu à l'école élémentaire le 13 octobre 2017. L'élection du maire et de ses adjoints s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal le samedi 14 octobre 2017.

A noter cette année qu'un seul garçon figure parmi les conseillers. Les professions de foi ont été étudiées lors de 2 réunions du conseil et un certain nombre d'idées ont été retenues pour en étudier la faisabilité.

COMPOSITION DU CMJ

MAIRE

Julia FERNANDES

1^{er} adjoint

Victor BOURILLON

2^e adjointe

Ellyne BALLOF

CONSEILLER(E)S

CM1

Jazz COURTIN

Yasmine LAAMARTI

Tiphany LEMAU

Evaëlle MAS

Rhéane PLOTU

CM2

Célia DUFRENOY

Emma ISOVSKI-VINAUGER

Marie LACASSAGNE

Iris MORIN

Ambre VIDAL ☐





Restauration scolaire

Un nouveau prestataire livre ses repas depuis le 2 octobre 2017 au restaurant scolaire. C'est la société CONVIVIO qui a été retenue à l'issue d'un appel d'offres dans le cadre d'un marché à groupement de commandes avec La Ferté-Saint-Aubin.

La cuisine centrale de CONVIVIO est située à Montlouis-sur-Loire et est engagée dans une démarche de qualité qui privilégie les circuits courts ou qui engage une réflexion continue sur les propositions de nouveaux plats par exemple. Notre contrat prévoit l'apport de 20% de produits bio par jour. Les menus sont élaborés sur place par une diététicienne et le chef de production selon les contraintes saisonnières. Les repas sont produits la veille pour le lendemain pour garantir une fraîcheur optimum. Une politique d'amélioration est mise en œuvre avec la mise en place de fiches de satisfaction. Il est prévu un menu à thème par mois et deux animations dans l'année.

Une délégation d'élus a visité les installations le 6 septembre 2017. Cela a été l'occasion de goûter à différentes préparations. Les avis ont été unanimes sur la bonne qualité et les saveurs agréables.

Pour en savoir plus, consultez le site internet www.convivio.fr ▢

Nouveaux services

• Certaines démarches doivent être réalisées en ligne depuis le 6 novembre 2017 et ne nécessitent plus de se déplacer à la préfecture. C'est le cas maintenant pour toutes celles concernant votre permis de conduire ou votre carte grise.

Il suffit de se rendre sur : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> ou <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

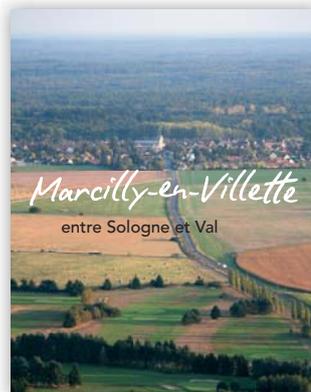
Si vous ne possédez pas d'ordinateur ou que vous n'êtes pas en mesure d'utiliser les téléprocédures, vous aurez la possibilité de vous rendre à un « point numérique » à la préfecture ou dans une maison de services au public.

Plus d'infos sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

• PACS : depuis le 1^{er} novembre les demandes d'enregistrement de PACS sont à réaliser en mairie. ▢

Listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017 !



Idée cadeau

Le livre retraçant l'histoire de Marcilly-en-Villette est toujours disponible en mairie au prix de 21 euros. ▢

État civil

NAISSANCES

- ▢ 26 octobre 2016 > Enzo BRUCKER
- ▢ 2 mai 2017 > Myriam GUINOIS MARTINS
- ▢ 16 mai 2017 > Pierre CIMADORÉ
- ▢ 3 juin 2017 > Lou PELTIER
- ▢ 30 juin 2017 > Maël MONTIGNY
- ▢ 3 juillet 2017 > Olivia GARAUULT-CHENAULT
- ▢ 25 juillet 2017 > Sacha WELH
- ▢ 23 août 2017 > Iris PLESSIS
- ▢ 29 août 2017 > Aylin FRAPIN
- ▢ 10 septembre 2017 > Raphaël LANGEVIN
- ▢ 11 septembre 2017 > Aydann PATRIGEON
- ▢ 22 septembre 2017 > Margaux TESTIER
- ▢ 1^{er} octobre 2017 > Jules BEAUDEAU
- ▢ 14 octobre 2017 > Margot MOINDREAU

DÉCÈS

- ▢ 29 avril 2017 > Jean POULIN
- ▢ 26 mai 2017 > Marie-Louise CHAUVEAU veuve SEVIN
- ▢ 24 juin 2017 > Jacques POULAIN
- ▢ 14 septembre 2017 > Pascal THOMAS
- ▢ 6 octobre 2017 > Richard HERNANDEZ

MARIAGE

- ▢ 22 octobre 2016 > Laure BURETTE et Josselin HÉRAULT
- ▢ 1^{er} juillet 2017 > Anne-Sophie IMBERT et Thomas GRANGERON
- ▢ 8 juillet 2017 > Maëlle JURANVILLE et Florian DUMAIS
- ▢ 8 juillet 2017 > Estelle PAYE et Florent BUDON
- ▢ 26 août 2017 > Noémie MARTINET et Jean-Xavier HOUZEAU
- ▢ 16 septembre 2017 > Eléonore POUZOL et Bertrand de FERAUDY

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est consultable en mairie.

Séance 11/05/2017

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS EN LIAISON FROIDE

Monsieur le Maire présente une proposition de mise en place entre les communes de la Ferté-Saint-Aubin et de Marcilly-en-Villette d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires de ces deux communes en vue de coordonner et regrouper les achats.

OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 250 000 € auprès du Crédit Mutuel, pour une durée de 12 mois.

CESSION DE TERRAIN - RUE DES FUSILLES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avis des Domaines et de l'étude de sol relatif au terrain communal situé rue des Fusillés, assise des anciens ateliers communaux. Il propose de conserver une partie d'environ 300 m² destinée à une aire de stationnement donnant sur l'allée du Château d'eau et de céder le reste de la parcelle environ 700 m². Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 110 € TTC/m².

SECTORISATION RÉSEAU EAU POTABLE : demande subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la distribution de l'eau et notamment dans le cadre de la recherche de perte sur réseau, il conviendrait d'installer une sectorisation de notre réseau d'eau potable et à terme de pouvoir situer les fuites sur le réseau. L'installation de ces équipements, d'un coût prévisionnel de 53 805 € HT, est éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 80 %, soit 42 566,40 € pour la réalisation de ces travaux.

Séance 30/06/2017

AMENDES DE POLICE ET REDEVANCE DES MINES SUR LE PÉTROLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du produit des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole, le projet d'aménagement pour la desserte du lotissement de la Chaise à l'entrée du bourg, CD 108, pourrait bénéficier d'une aide financière au titre des crédits d'État. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel, d'un montant total HT de 86 000 € et sollicite une subvention au taux maximum.

CONVENTIONS AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'électrification du lotissement de La Chaise deux conventions ont été signées avec ERDF le 28 novembre 2013. Il

convient de régulariser ces conventions à la demande d'Enedis (ex ERDF) par acte notarié. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes concernés.

RÉPARTITION DU PRÉLÈVEMENT FONDS PÉRIQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2017 (FPIC 2017)

Le Conseil Municipal prend acte de la répartition de la contribution au FPIC 2017, selon les modalités définies ci-dessus, soit la répartition suivante pour 2017 :

Prélèvement total 2017	419 778 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50 %)	209 889 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50 %)	209 889 €
Répartition entre les communes membres	209 889 €
ARDON	22 466 €
LA FERTE-SAINT-AUBIN	111 941 €
LIGNY-LE-RIBAUT	14 421 €
JOUY-LE-POTIER	12 618 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	23 451 €
MENESTREAU-EN-VILLETTE	17 405 €
SENNELY	7 586 €

CRÉATION D'UN PLATEAU MULTISPORTS : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réalisation d'un plateau multisports pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de l'investissement supra-communal. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel d'un montant total HT de 52 000 € et sollicite une subvention de 6 850 €.

RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 et du niveau de la qualité du service (taux de rendement : 69,24 %).

SERVICE DE L'EAU : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du service de l'eau a été adopté le 9 septembre 2010, modifié le 5 février 2013, afin d'intégrer le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012.

Il convient de lui apporter une modification, conformément au code la consommation, article L.211-3, entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2017, permettant aux usagers en cas de litige de recourir à un médiateur de la consommation.

CONVENTION PARTENARIAT PACT 2017

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat PACT 2017 avec la mairie de La Ferté-Saint-Aubin, (Projets Artistiques et Culturels du Territoire).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CINE-MARCILLY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ciné-Marcilly souhaite organiser une séance cinéma en plein air le vendredi 21 juillet, avec une projection sur le parking situé derrière la mairie. Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour l'organisation de cette manifestation.

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le Conseil Municipal reconduit le dispositif de l'aide au permis pour faciliter l'insertion de personnes en difficulté.

Séance 12/07/2017

CONSTRUCTION D'UN PLATEAU MULTISPORTS

Après analyse des offres reçues de 5 entreprises, le Conseil Municipal choisit l'entreprise Bourdin pour la réalisation des travaux sur la base d'un montant de 57 731 € TTC.

RESTAURANT ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2016-2017

M. le Maire présente les comptes d'exploitation prévisionnels pour l'année 2016-2017, d'une part pour la restauration qui fait apparaître un déficit de 78 325,69 € et d'autre part pour l'accueil périscolaire avec un déficit de 2 239,32 €.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2017-2018 :

- Cantine : 3,65 € pour fréquentation assidue ; 4,30 € pour fréquentation occasionnelle ; 5,25 € pour ticket passager ; 6,45 € pour repas adulte
- Accueil périscolaire : tarification selon quotient familial

Q.F. au 1 ^{er} juillet 2016	Matin ou merc. midi	Merc. matin + midi	Soir	Jour
- 799 €	1,95 €	2,80 €	3,60 €	4,20 €
800 € à 1 199 €	2,05 €	3,00 €	3,70 €	4,30 €
plus de 1 200 €	2,15 €	3,50 €	3,80 €	4,40 €

Pénalité de retard, quelle que soit la tranche tarifaire, 5 € par tranche de 15 minutes.

Référence Quotient Familial CAF : QF au 1^{er} juillet 2017, pour toute l'année scolaire 2017-2018.

LA GRANDE RÉCRÉ 2017/2018

Le Conseil Municipal fixe les tarifs

Q.F. au 1 ^{er} juillet 2017	Mercredi	Vacances
-599	4,25 €	8,50 €
600 à 799	8,25 €	12,50 €
800 à 999	9,25 €	14,50 €
1 000 à 1 199	10,50 €	16,00 €
1 200 à 1 499	11,50 €	17,00 €
plus de 1 500	12,50 €	19,00 €
Pénalité retard	5 €/enfant	

Enfant hors commune non scolarisé à Marcilly supplément au QF	12 €/jour/enfant
---------------------------------------------------------------	------------------

Restaurant scolaire : fourniture des repas

Monsieur le Maire rend compte des résultats de l'appel d'offres passé conjointement avec la commune de La Ferté-Saint-Aubin. La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la société Convivio pour la fourniture des repas. Ce dispositif prendra effet au 1^{er} octobre prochain.

Séance 1/09/2017

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

Une nouvelle politique de développement territorial a été inscrite au projet de mandat 2015-2021 dans le cadre d'une démarche de prospective et de stratégie territoriale « Loirétains demain ». Il s'agit de projets d'investissement dont le rayonnement et l'attractivité dépassent le territoire communal et dont l'usage répond aux besoins d'habitants de plusieurs communes. De plus, ces projets participent à structurer les territoires à une échelle intercommunale.

Un contrat traduira les nouvelles modalités d'intervention du Département

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, les communes de LA FERTE-SAINT-AUBIN, MENESTREAU-EN-VILLETTE, LIGNY-LE-RIBAUT, MARCILLY-EN-VILLETTE, ARDON ET SENNELY ont présenté des projets dont le détail figure au contrat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

LOTISSEMENT DE LA CHAISE : Prix de vente des terrains (2^{ème} ET 3^{ème} tranche)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 7 octobre 2016, relative à la vente de la 2^{ème} tranche des terrains de la réserve foncière de La Chaise.

Compte tenu du permis modificatif concernant la tranche 2 et du dépôt d'un permis d'aménager pour la tranche 3, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs TTC suivants pour les lots des tranches 2 et 3, comme suit :

n° lot	surface m ²	Prix du Lot € TTC
36	527	63 240
37	505	60 600
38	535	64 200
39	663	79 560
40	574	68 880
41	520	62 400
42	572	68 640
43	543	65 160
44	489	58 680
45	472	56 640
46	472	56 640
47	541	64 920
48	437	52 440
49	496	59 520

50	508	60 960
51	521	62 520
52	533	63 960
53	559	67 080
54	692	83 040
55	546	65 520
56	470	56 400
57	825	99 000
58	607	72 840
59	595	71 400
60	565	67 800
61	547	65 640
62	608	72 960
63	587	70 440
64	479	57 480
65	563	67 560
66	456	54 720
67	571	68 520
Tranche 3		
1	681	81 720
2	660	79 200
Îlot logement social	1 300	93 600

SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

Sur proposition de M. le Trésorier, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 139,89 € et décide l'effacement d'une dette de 924,21 € sur ordonnance du juge du tribunal d'instance dans le cadre du budget de l'eau et de l'assainissement.

RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

PAYS SOLOGNE VAL SUD : ABANDON DE LA COMPÉTENCE SCOT

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2016,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) publié le 30 mars 2016,

Vu la création des nouvelles communautés de communes au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération de la communauté de communes des Terres du Val de Loire pour rejoindre le SCOT porté par le syndicat mixte du Pays Loire Beauce en date du jeudi 9 février 2017,

Vu la délibération de la communauté de communes des Loges pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte porté par le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du lundi 13 mars 2017,

Vu la délibération de la communauté de communes du Val de Sully pour rejoindre le

SCoT porté par le syndicat mixte porté par le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du mardi 14 mars 2017,

Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (en remplacement du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire) en date du 21 avril 2017,

Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Loire Beauce (en remplacement du Pays Loire Beauce) en date du 12 mai 2017,

Vu l'article L.5211-17 et L.SI.52211-20 du CGCT sur la modification des statuts d'un syndicat mixte,

Vu la délibération n° 17-089 en date du 5 juillet 2017 du Pays Sologne Val Sud portant sur l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCOT » par le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud,

Le Conseil Municipal approuve l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) » par le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud.

FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE - ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale.

Séance 29/09/2017

LOTISSEMENT DE LA CHAISE : FINANCEMENT DES TRAVAUX (2° ET 3° TRANCHES)

Après avoir pris acte de la proposition de financement des travaux des 2° et 3° tranches, comprenant la mise en place d'un prêt bancaire, le Conseil Municipal retient l'offre du Crédit Agricole sur la base d'un emprunt de 900 000 €.

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur demande du Trésor Public, le Conseil Municipal admet en non-valeur diverses créances non recouvrables pour un montant de 612,82 €.

DEMANDE DE SUBVENTION : CONSEIL DÉPARTEMENTAL FACC

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du FACC dans le cadre de l'organisation de la représentation de Clin d'œil « Hommage à Audiard », le samedi 20 janvier 2018 à la Salle Chantaloup de Marcilly-en-Villette.

AGENDA 2018 : PARTICIPATION DES ANNONCEURS

Le Conseil Municipal adopte le principe d'un agenda pour 2018 et fixe le montant des encarts publicitaires, à raison de 50 € (1/4 page) ou 100 € (1/2 page).

SUBVENTION - 4 L TROPHY

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention présentée par un jeune de la commune qui participera à l'aventure humanitaire « 4L Trophy » en 2018. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'association « Enfants du désert ». L'équipe transportera des fournitures scolaires et des équipements sportifs destinés aux enfants les plus démunis du Maroc. Il est attribué une subvention exceptionnelle de 200 € pour cette opération.

Sans complexe nous plongerons dans « LE CUBE » en 2018 !

Sécuriser l'avenir

Après avoir subi une deuxième crue, une réflexion globale a été engagée sur le devenir du bâtiment du complexe aquatique de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, situé à La Ferté Saint-Aubin. Un cabinet d'experts a été désigné pour réaliser un diagnostic technique approfondi.

L'analyse des pistes proposées a conduit au choix d'une solution technique permettant de sécuriser définitivement les installations. Il s'agissait de concevoir une extension surélevée destinée à mettre hors d'eau les équipements sensibles, comme le système de filtration, les pompes et le matériel électrique.

L'extension des locaux techniques, côté voie ferrée, est maintenant terminée.

La différence de hauteur entre l'ancien et le nouveau point bas des pompes est de 4,16 mètres.

Les moteurs et les pompes sont en cours d'installation sur un plancher en acier galvanisé surélevé dans le bâtiment existant. La chaudière à gaz, qui assurera une autonomie complète au niveau du chauffage de l'eau, est aussi surélevée, bien au-dessus du niveau des dernières inondations.

Des dépenses maîtrisées

Le montant total des travaux s'élève à 1 388 000 € TTC. L'intercommunalité a pu bénéficier de l'état de catastrophe naturelle

et se verra rembourser à hauteur de 650 000 € par les assurances. La Région et le Département verseront chacun 200 000 €, le solde, soit 338 000 €, sera entièrement autofinancé.

Un nouveau départ

Un nouveau directeur, Jean-Christophe Hamel, a été recruté. Avec un parcours à dominante sportive complété par des expériences de gestion et de direction dans le milieu associatif, il a pris ses fonctions début septembre et participera au recrutement de la nouvelle équipe.

Sports, bien-être, loisirs, nous allons retrouver tous les plaisirs de l'eau avec l'ambition de devenir le centre aquatique de référence des alentours.

Un nouveau nom

Nouveau nom, nouveau logo, nouvelle identité visuelle avec l'ambition de devenir le centre aquatique de référence des alentours. ▢



1^{er} FORUM POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

Le CILS, association de proximité pour les demandeurs d'emploi, subventionnée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, a organisé, en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale et l'agence d'intérim Partnaire, le 1^{er} forum des portes de Sologne pour l'emploi et la formation, à La Ferté Saint-Aubin le 26 septembre 2017.

Les jeunes de l'école de la deuxième chance ont été associés à cet événement et ont eu pour mission de diffuser et de recueillir les questionnaires de satisfaction à tous les visiteurs.

Ce forum, qui de l'avis de tous a remporté un indéniable succès, a réuni une quarantaine d'entreprises et une vingtaine d'organismes de formation. Un gros travail de communication en amont a porté ses fruits car près de 700 personnes sont venues, issues de 49 communes, dont 235 personnes de notre Communauté de Communes. Les entreprises présentes ont souligné leur satisfaction. Un grand nombre de CV a été retenu. On peut citer par exemple l'embauche de 4 personnes à la Tuilerie de la Bretèche à Ligny-le-Ribault.

Devant un bilan qui s'annonce positif pour les entreprises comme pour les demandeurs d'emploi, cette formule sera reconduite l'année prochaine.

Retenez dès à présent cette date : mardi 25 septembre 2018. ▢

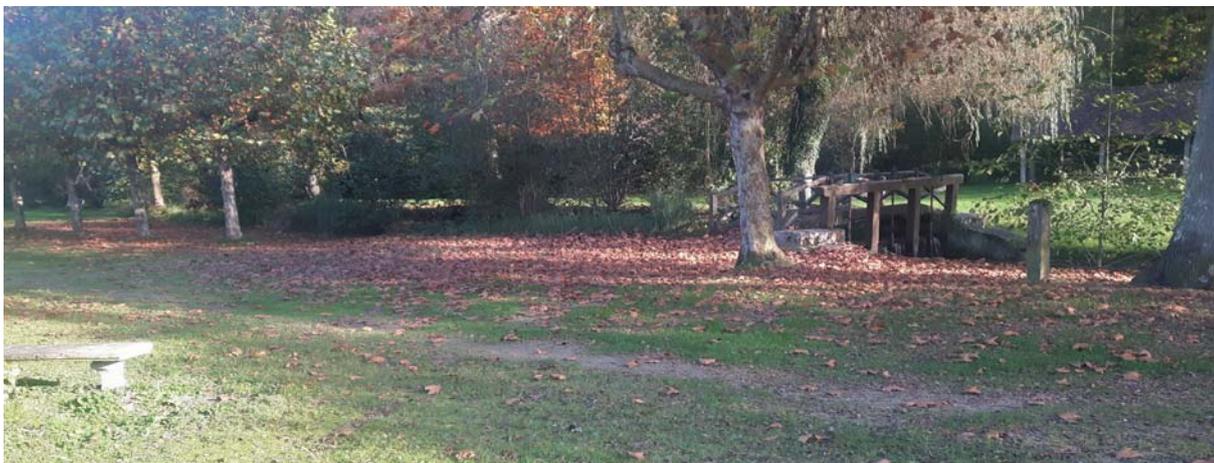
Nouvelles compétences

L'évolution des statuts de la Communauté de Communes est adoptée pour permettre l'intégration des nouvelles compétences obligatoires qui vont s'ajouter à celles existantes. Il s'agit, au 1^{er} janvier 2018, de l'évolution des PLU communaux vers un PLU

Intercommunal, de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, de la création de maisons de services au public et à l'horizon 2020 de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales. ▢

L'environnement : l'affaire de tous ?

17 millions de Français qui cultivent un bout de jardin, un potager, ou qui entretiennent soigneusement leur pelouse utilisent des pesticides. Au total, le million d'hectares de jardins, privés ou collectifs, reçoit chaque année 5 000 tonnes d'herbicides, de fongicides et d'insecticides.



Les collectivités montrent l'exemple

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi ZÉRO PHYTO dite Loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides...) sur les espaces publics gérés par les communes.

Seuls les cimetières, les terrains de sports et certains tronçons de voirie, pour des raisons de sécurité, n'entrent pas dans le cadre de cette loi. À partir du 1^{er} janvier 2022, cette réglementation sera applicable aux particuliers et les produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdits à la vente.

Nous sommes tous concernés !

Vous avez dû vous rendre compte que nos trottoirs sont peu à peu envahis par une végétation naturelle mais pas toujours très esthétique à nos yeux. Il nous faut accepter la présence d'herbes folles plus communément appelées « mauvaises herbes » sur certains espaces. Repenser nos aménagements communaux est devenu une nécessité.

C'est une conséquence logique d'une volonté d'éradiquer les pesticides qui, à terme, concernera chacun d'entre nous puisque cette loi s'appliquera également pour les particuliers. Jugés longtemps indispensables, les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales. Il est urgent de se sentir concerné si nous voulons conserver ce cadre de vie qui plaît tant à toutes celles et ceux qui vivent ici ou qui ont l'occasion de découvrir notre commune.

Nos cinq agents communaux se sont adaptés et ont modifié leur pratique mais ne peuvent suffire à un désherbage manuel pour garantir un entretien de tous les espaces communaux,

dans un contexte budgétaire ne permettant pas de renforcer cette équipe. Cette démarche respectueuse de l'environnement devient un véritable enjeu collectif.

À Marcilly-en-Villette, nous sommes tous attentifs à préserver notre cadre de vie, en témoignent les magnifiques jardins paysagers ou potagers que l'on peut admirer. Cependant, la vision de ces trottoirs qui, malgré tous les efforts déployés pour les entretenir, sont plus ou moins envahis par de la végétation anarchique, ternissent le tableau. La mise en œuvre de nouvelles pratiques et de nouvelles méthodes d'entretien des espaces nécessite d'adapter les objectifs et d'admettre que l'herbe sera désormais plus présente. Il ne s'agit pas d'abandonner des espaces mais bien d'un engagement de la collectivité à gérer le territoire communal en préservant la santé de chacun et l'environnement.

Unissons nos efforts

Mobilisons-nous pour mettre en œuvre des solutions alternatives. Chacun peut être acteur d'un changement même s'il n'existe pas à ce jour d'obligation de principe pour un riverain d'entretenir son trottoir devant son habitation. Certains s'investissent déjà et désherbent les bas de leur clôture, d'autres ont mis en place des plantes vivaces ou des fleurs. Un grand merci donc à eux.

Peut-on espérer d'autres contributions ? Si chaque foyer décidait de participer, d'une manière ou d'une autre, à entretenir son bout de trottoir, comme le font déjà certains, cette vigilance collective serait rapidement gratifiante. ▣

Travaux

TRAVAUX

> Plateau multisport

Un plateau multisport va être installé derrière l'espace polyvalent de loisirs et devrait être fonctionnel au cours du premier trimestre 2018.

Cet équipement a été subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental, par le Pays Sologne Val Sud dans le cadre du contrat de pays et par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. La facture totale s'élève à 57 731 €. ▣



Exemple de réalisation

> École Maternelle

Les vacances scolaires ont été mises à profit pour rénover des locaux de l'école maternelle. Parallèlement à la réfection des peintures, les plafonds de la classe de la petite section et du dortoir attenant ont été rénovés de manière à permettre une meilleure isolation. L'éclairage du dortoir a été renouvelé. Le vestiaire de la grande section a été repeint et des portemanteaux ont été rajoutés. L'équipement des vestiaires des 3 sections a été complété.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé pour un coût de 17 296 €. ▣

> Sectorisation des réseaux d'alimentation en eau

Le bilan de l'année 2016 du service de l'eau fait apparaître un rendement de 69,24 % sur un linéaire de réseau de 76,4 km. Afin d'améliorer ce rendement, une sectorisation du réseau va être réalisée de manière à déterminer les secteurs à rénover. Le coût de cette opération est estimé à 64 566 €. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne financera ces travaux à hauteur de 43 044 €. ▣

> Agencement du cimetière

Une extension de l'espace cinéraire a été réalisée pour répondre à la demande des usagers de la commune. De nouveaux columbariums et cavurnes ont été mis en place pour un montant de 6 507 €. ▣



> Lotissement de La Chaise

La deuxième tranche du lotissement va être engagée pour permettre l'aménagement de 35 parcelles libres de construction.

Une 3^{ème} tranche est en cours d'instruction. 2 parcelles libres de construction et un espace destiné à recevoir le cas échéant 3 logements locatifs y sont envisagés. Cet agencement permettra de réaliser une sortie du lotissement sur la Route d'Orléans. ▣

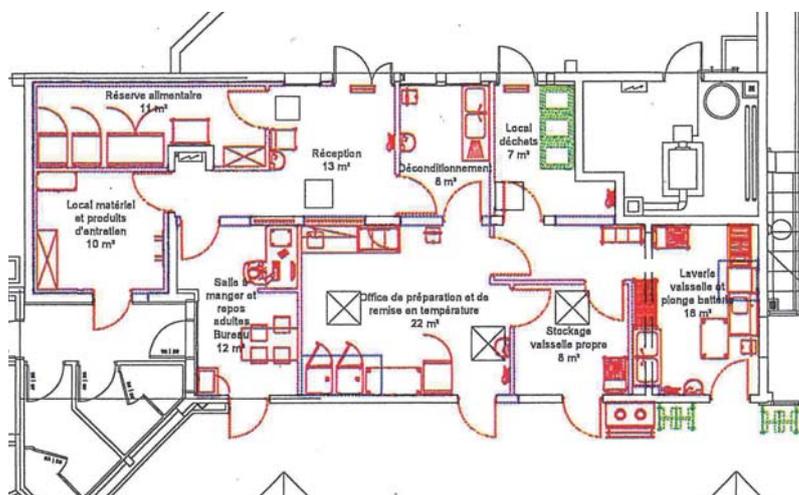


> Restaurant scolaire

La modernisation du restaurant scolaire a débuté en 2012 avec la création d'un espace pour les enfants de l'école maternelle et d'un self-service côté élémentaire.

L'étude de la deuxième tranche de travaux du restaurant scolaire est lancée. Elle concerne l'ensemble de la zone technique qui va permettre de remettre en conformité les locaux de la cuisine avec les exigences de réglementation sanitaire. Il s'agira dans le cadre de cette opération de transformer l'actuelle cuisine en office de remise en température des produits reçus en liaison froide.

Le phasage des travaux, qui devraient débuter avant la fin de l'année scolaire, sera élaboré de manière à impacter le moins possible le fonctionnement de l'école et de la restauration scolaire. Un dispositif de sécurité sera mis en place de manière à ce que les zones de travaux soient totalement isolées, les plus gros travaux étant effectués en période de congés d'été. La totalité des matériels sera renouvelée. Le coût de l'opération est estimé à 270 027 €. ▣



Aires de jeux

Les jeunes enfants ont la chance de pouvoir profiter d'aires de jeux sécurisés par un entourage au sein de chaque lotissement. Ces espaces sont malheureusement trop souvent souillés par des déjections canines, alors qu'il suffirait tout simplement de veiller à fermer la porte de l'aire de jeux. ▢

Place pour personne handicapée

Les places réservées aux personnes handicapées, sur le parking devant l'école élémentaire, ont été retracées de façon à leur rendre une meilleure visibilité. Elles étaient en effet très (trop) régulièrement inaccessibles, ce qui oblige les personnes qui en ont besoin à se garer en double file, attirant sur elles des réflexions désobligeantes.

Espérons qu'une meilleure vision s'accompagnera d'une prise de conscience et d'un changement d'état d'esprit. ▢



Dépose-minute

Là aussi, il est regrettable de continuer à constater, tous les jours, une mauvaise utilisation de l'arrêt-minute devant l'école qui est encombré de voitures en stationnement. Résultat, le dépose-minute s'effectue en double-file de ces voitures mal garées, ce qui gêne la circulation des autres véhicules, engendre des situations dangereuses pour les piétons et bloque les manœuvres des véhicules correctement garés sur le parking.

Rappelons

- que l'arrêt-minute est destiné, uniquement, à déposer les enfants côté trottoir en toute sécurité sans descendre de voiture et à repartir immédiatement.
- Qu'il est interdit de stationner sur cette voie qui est destinée également aux véhicules de secours en cas de besoin. ▢



Bravo et merci à celles et ceux qui ont déjà adopté cette attitude respectueuse. Sacs disponibles en mairie. ▢

Radars pédagogiques

Un radar pédagogique a été installé pendant une quinzaine de jours sur la Départementale 921, rue de Sologne. Il s'agissait d'un test effectué par le Conseil Départemental.

Une étude statistique nous apporte des renseignements sur le flux et les vitesses enregistrées sur cet axe très fréquenté.

Résultat du test

Entrée Nord Route départementale 921

Mouvement quotidien jours ouvrables :
2329 véhicules légers (87 Poids lourds)

Vitesse moyenne 51,4 km/h

Vitesse en dessous de laquelle roule 85% des véhicules : 65,3 km/h

Entrée Sud Route départementale 921

Mouvement quotidien jours ouvrables :
2221 véhicules légers (85 Poids lourds)

Vitesse moyenne 53,7 km/h

Vitesse en dessous de laquelle roule 85% des véhicules : 66,5 km/h

Rentrée scolaire

Cette année, la rentrée aura été marquée par l'accueil de 33 enfants dans la classe petite section de la maternelle, ce qui a engendré quelques aménagements dans l'organisation. Le restaurant scolaire s'est également adapté avec l'ajout d'une table et un sixième groupe a été créé au sein des TAP.

Notre groupe scolaire Xavier Deschamps a accueilli deux nouveaux enseignants : en maternelle avec Madame Carole Bigot pour la classe de moyenne section, en élémentaire avec Madame Marie-Emmanuelle Gervy pour la classe du CE1. ▢

En chiffres

- > Élémentaire, 5 classes, 125 élèves
- > Maternelle, 3 classes, 84 élèves

Calendrier modifié

Les dates des vacances scolaires de printemps ont été modifiées comme suit en raison 3 jours fériés sur cette période :

Du mercredi 25 avril 2018 après la classe jusqu'au vendredi 11 mai 2018.

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi aura lieu sans changement. L'accueil des enfants au sein de la Grande Récré sera organisé sur 5 jours selon le tableau ci-dessous :

Vacances de printemps (26/04 au 4/05) - Grande Récré -

Jeudi 26/04	Vendredi 27/04	Lundi 30/04	Mardi 1/05	Mercredi 2/05	Jeudi 3/05	Vendredi 4/05
		Pas d'accueil	Pas d'accueil			



La maison des livres

Il a été difficile de choisir un emplacement judicieux pour la maison des livres, projet initié par le CMJ.

Il fallait en effet concilier le souhait des enfants que cet équipement, qu'ils ont souhaité intergénérationnel, soit central dans le bourg et visible de tous. Un compromis a été trouvé en l'installant au sein du square du 19 mars moyennant un aménagement paysagé et la perte d'une place de parking. ▢

Dictionnaire

Mercredi 11 octobre notre maire s'est prêté à une sympathique cérémonie en procédant à la distribution des traditionnels dictionnaires à la classe de CM2 de Laurence Thirioux. S'ils étaient distribués précédemment en fin d'année, la distribution des dictionnaires au début de l'année scolaire devrait permettre que cet outil de travail soit un passeport utile qui contribuera à bien préparer les élèves pour l'entrée au collège. ▢



Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir...
...Tu seras un homme, mon fils

Ce passage du poème de Rudyard Kipling était affiché dans la salle de bain de ses grands-parents! Nul doute qu'il a fait vibrer son âme et son cœur d'enfant. C'est le hasard du destin qui a conduit Olivier de Bussac à Marcilly-en-Villette.

Dernier d'une famille de 4 enfants, Olivier est né et a grandi à Clermont-Ferrand jusqu'à l'âge de 15 ans. Le dépôt de bilan de l'entreprise familiale conduit toute la famille à Paris pour un nouveau départ. Olivier y poursuit ses études. Son bac en poche il se dirige vers une école d'ingénieur. C'est là que va commencer la première aventure de sa vie car il décide de prendre une année sabbatique avant de terminer son école, pour parcourir à pied l'Asie, de Moscou à New-Delhi, seul avec un petit budget en n'utilisant que les transports locaux pour être en immersion totale avec la population locale. Ce fut un voyage initiatique qui lui fait vivre une expérience humaine exceptionnelle. De retour en France, il termine ses études et lie

son destin avec Isabelle qu'il a connue juste avant son voyage. Il n'est pas à l'aise avec notre système français formaté qui privilégie la valeur du diplôme et qui néglige l'ouverture d'esprit et les qualités humaines. Le couple fait le choix de s'installer en Pologne en 2000. Leurs deux premiers enfants naissent à Varsovie. En 2003, la société qui l'embauche vend, Olivier fait le choix de prendre le risque de rester en contrat à durée déterminée dans la nouvelle société, seul français. La famille rentre en France en 2006 et s'installe près de Thoiry où naît leur troisième enfant. Olivier intègre une PME qui installe des chaînes de télévision et de radio pour les points de vente, jusqu'en 2010 où l'appel du destin le pousse vers l'entrepreneuriat. Il effectue en 2011 une formation de reprise d'entreprise et il cherche du côté de Nantes jusqu'au jour où on lui parle d'une petite entreprise à Marcilly-en-Villette. Sa première visite de Panibois le fascine, il a l'impression d'être au milieu d'une ruche. Les dés sont jetés, les enfants sont inscrits à l'école à Saint-Marceau et un logement est trouvé à Olivet.

Olivier de Bussac a une vision très humaniste de la manière de diriger une entreprise. Son management est dynamique dans la bienveillance et le respect. Il s'est d'abord

imprégné de la vie de l'entreprise avant d'envisager de la faire progresser. Chacun est acteur du bon fonctionnement de l'entreprise... comme dans une ruche! Aujourd'hui la Société Panibois, première entreprise à s'implanter sur notre Zone d'Activités, emploie 45 personnes, est dans un positionnement haut de gamme et vend ses produits jusqu'en Chine. De nouveaux produits sont mis au point et ce n'est pas fini car, fidèle à sa philosophie, Olivier de Bussac ne se donne qu'une limite, celle de son enthousiasme. ■



Olivier de BUSSAC

3 questions à Olivier de Bussac

AVEZ-VOUS UN HOBBY ?

J'ai découvert l'aviron en arrivant dans la région. J'en fais toutes les semaines, de préférence à plusieurs car j'aime bien l'idée d'être en union dans l'effort.

QUEL EST LE PROJET IMMÉDIAT POUR PANIBOIS ?

En 5 ans l'entreprise a absorbé 35 % de croissance, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'organisation du travail qui a fait l'objet d'une réflexion partagée de toute l'équipe quant à l'avenir de l'entreprise. Cette mobilisation a permis d'envisager une amélioration des conditions de travail ainsi que de notre impact environnemental et sur la nécessité d'agrandir nos locaux. Cette transformation devrait voir le jour à l'horizon fin 2018.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

J'ai toujours été attiré par la prise de risque, mon histoire familiale et personnelle m'ont appris que bien qu'on ne choisisse pas la survenue d'un événement ou d'une situation, on peut choisir comment y réagir. Je regarde le côté positif des choses et j'aime à transmettre une vision optimiste de l'entrepreneuriat à un moment où justement nous sommes cernés par la morosité. Nous avons en France de vraies valeurs à défendre. Plutôt que d'inculquer la crainte de l'avenir on doit encourager nos jeunes à se « frotter » à la vie. Mon rêve serait qu'enfin le regard change et qu'on n'ait plus peur de se lancer. Je le souhaite pour mes enfants, je le souhaite pour chacun d'entre nous.

EN SAVOIR PLUS
www.panibois.com



EXPO-PHOTO

MARCILLY-EN-VILLETTE

*« L'eau paisible,
mouvementée,
tumultueuse »*



Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017



Salle Chantaloup
de 10h à 18h

MARINE SAPIN
Prix du public 2014

Marcilly en Vilette

Loiret
votre Département